

CAHIER DES CHARGES 2022

# STRATEGIE DE COMMUNICATION

**Nom de l'entreprise :** Aract Réunion

**Nom du projet :** Relation presse manifestation Aract

**Adresse :** Aract Réunion – 14 Rue Pierre Aubert, ZI du Chaudron – 97490,  
Sainte-Clotilde

**Contact :**

- Directrice, Corinne DUBOIS – [c.dubois@anact.fr](mailto:c.dubois@anact.fr)
- Chargée de mission transfert, Fanny FONTAINE – [f.fontaine@anact.fr](mailto:f.fontaine@anact.fr)

20/01/2022\_V1

# TABLE DES MATIERES

01.Le contexte de l'entreprise.....	2
01.1. Présentation générale.....	2
01.2. Etat des lieux de l'activité.....	3
02. Les objectifs de communication .....	4
02.1. L'objectif principal.....	4
02.2. Notre plan d'action .....	5
03. Les cibles.....	6
04. Les contraintes.....	7
05. Les conditions détaillées du marché .....	8
05.1. Durée de l'engagement.....	8
05.2. Début d'exécution des prestations .....	8
05.3. Planning d'exécution des prestations.....	8
05.3. Lieu d'exécution des prestations .....	8
05.4. Mode de règlement.....	9
05.5. Conditions de consultations.....	9
BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES .....	12

# 01. Le contexte de l'entreprise

---

## 01.1. Présentation générale

L'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de travail (Aract) est une association loi 1901 regroupant les organisations représentatives des employeurs et des salariés, les chambres consulaires, les acteurs socio-économiques, l'Etat, le conseil régional et l'Anact (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail). L'Aract Réunion est ainsi membre du réseau national Anact-Aract, composé de l'Anact, établissement public administratif fondé en 1973, sous tutelle du ministère du travail et des 16 associations régionales.

L'Aract est au service des entreprises de La Réunion et des partenaires sociaux régionaux. Elle propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement la qualité de vie au travail, la qualité de service à l'utilisateur et performance.

Son équipe opérationnelle accompagne les salariés et les employeurs dans les projets pour :

- Améliorer la situation dans l'emploi, les situations de travail, la performance globale de l'entreprise ;
- Aider à résoudre des problèmes en conciliant les ressources humaines, l'économie, la technique, les perspectives de développement de l'entreprise ;
- Conduire les changements au regard des marges de manœuvre et des moyens mobilisables par l'entreprise
- Et assure le transfert de méthodologie et la diffusion des bonnes pratiques en matière d'organisation du travail, de gestion des compétences, de santé au travail, de dialogue social.

## 01.2. Etat des lieux de l'activité

L'Aract Réunion est donc une association positionnée notamment sur le champ de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

### ▪ **Produits ou services proposés :**

- Actions de sensibilisation et/ou de formation sur tous les thèmes de la QVCT ;
- Développement d'outils et méthodes en lien avec l'amélioration des conditions de travail et de la performance des entreprises.
- Actions d'évaluation de politique publique.
- Animation de réseaux (préventeurs, RPS, QVCT, illettrisme, démarches sectorielles, ...).

### ▪ **Principaux concurrents :**

L'Aract Réunion n'a pas de concurrent puisque celle-ci n'a pas de but lucratif. L'Aract Réunion se dirige doucement en 2022-2023 vers le statut d'agence publique. Nous travaillons en complémentarité avec les consultants, en leur proposant des outils et des méthodes.

### ▪ **Caractéristiques du marché :**

Le marché de l'Aract représente principalement le marché du conseil en entreprise (RH, management et tous les thèmes présents dans la QVCT), de prospective et d'évaluation des politiques publiques.

## 02. Les objectifs de communication

---

### 02.1. L'objectif principal

L'objectif principal de nos besoins en communication concerne :

- La **quatrième édition** de la **Semaine Du Réseau** qui se tiendra du **21 au 25 février 2022** ; ainsi que la **cinquième édition** qui se déroulera du **3 au 7 octobre**. Cette Semaine Du Réseau est un concept organisé à la Réunion et permet de promouvoir les actions de l'Aract pour les entreprises réunionnaises, de créer des rencontres entre les différents acteurs de l'amélioration des conditions de travail. C'est un moment phare de l'année pour l'Aract.
- La **Semaine de la Qualité de Vie au Travail (SQVT)** qui se tiendra du 20 au 24 juin 2022, pour la 19<sup>ème</sup> semaine. Le programme des événements sera à découvrir début mai (webinaires, podcasts, visioconférences...). La SQVT est pour le réseau Anact-Aract l'occasion de sensibiliser les entreprises aux enjeux de la QVCT et de débattre de ces questions ; et de préciser ce qu'est la QVCT : une démarche globale permettant de concilier durablement l'amélioration des conditions de travail, la qualité de service et la performance.

Notre objectif principal peut se décliner en 3 catégories :

- Augmenter la notoriété de l'Aract, de faire connaître davantage nos services et accompagnements.
- Expliciter au grand public ce qu'est la QVCT, souvent trop perçue comme un concept utopique et ainsi irréalisable en entreprise. Par exemple, nous souhaitons mettre en avant des témoignages d'établissements ayant engagé une démarche de QVCT à nos côtés et d'en diffuser les avancées positives.
- Inciter davantage notre cible à participer à nos événements (dont notamment les Semaines du Réseau, avec nos différentes activités programmées) ; à s'inscrire et à nous suivre sur nos différents réseaux sociaux (Newsletter, linkedin, facebook, instagram).

## 02.2. Notre plan d'action

Notre priorité est donc de développer la communication autour de cette Semaine Du Réseau, notamment par le biais de relations presses et des réseaux sociaux :

- **Campagne publicitaire :** par exemple, il peut s'agir de passages en matinale ou sur des émissions dédiées sur les radios (Réunion Première, RTL, ...), passage dans le journal télévisé sur Antenne Réunion ou Réunion la Première, (le midi ou le soir) ; des articles présents dans le Quotidien et dans le JIR, le memento, l'Echo Austral, ... ; présence de photographes et journalistes lors de notre conférence de presse...
- **Campagne de publicité sur internet :** par exemple, il peut s'agir d'augmenter notre nombre d'abonnement sur les réseaux sociaux (linkedin, instagram, facebook, newsletter, augmenter la visibilité de notre site internet). En effet, nous venons tout juste de créer notre compte Instagram, que nous comptons alimenter avec les actualités de l'Aract, mais également, afin de promouvoir de manière plus complète, notre Semaine Du Réseau. Par exemple, il serait intéressant de trouver une stratégie de communication nous permettant d'obtenir des abonnements plus conséquents (il peut s'agir de nous faire reposer par des personnes influentes telles que @reunionla1ere sur instagram, etc.).

En résumé, le contenu de la prestation doit pouvoir couvrir :

- Les relations presse et médias (objectif : obtenir des passages radio, TV et partions presse).
- Des conseils sur les achats d'espaces que nous réaliserons nous-mêmes – presse et réseaux sociaux).
- Le rédactionnel des communiqués de presse et relecture de nos articles + du dossier de presse.

Les informations relatives au programme, les contenus de programmation, les descriptifs d'évènements, les noms des participants aux évènements, les logos, éventuellement documents et photos d'archives seront communiqués si besoin.

## 03. Les cibles

---

La cible de nos actions concerne notamment :

- Des chefs d'entreprises de moins de 250 salariés ;
- Des représentants du personnel
- Des organisations professionnelles, des représentants de branches, des organisations institutionnelles ;
- Des cadres de la fonction RH ;
- Des préventeurs, référents sécurité, handicap, égalité professionnelle ; des salariés et fonctionnaires.

## 04. Les contraintes

---

Certaines contraintes peuvent être ici évoquées :

- Charte graphique à respecter : nous disposons d'une charte graphique du réseau Anact-Aract et FSE qui seront transmises. Nous avons donc des couleurs et des logos précis à respecter.
- L'ensemble des documents écrits, audio, vidéos, resteront la propriété de l'Aract Réunion et seront libres de droit.
- Les fichiers doivent être transmis en version modifiable (Indesign, Word).
- Fourniture d'un compte-rendu/relevé des parutions presse
- Contrainte de temps : la semaine du réseau est dans 1 mois (du 21 au 25 février).



# 05. Les conditions détaillées du marché

---

## 05.1. Durée de l'engagement

Le contrat est signé pour 2022 et prendra fin le 31 décembre 2022.

## 05.2. Début d'exécution des prestations

Le marché prend effet à compter de la date de notification définitive. Les prestations débuteront dès réception des devis signés.

## 05.3. Planning d'exécution des prestations

Déroulé de la collaboration :

- RDV de briefing sur les attendus
- Mise en œuvre de la communication à partir de 15 jours avant chaque manifestation
- RDV réguliers pour les besoins relatifs aux autres actions et mise en œuvre des décisions prises au fur et à mesure : créations, impressions, interviews de l'équipe Aract ou partenaires possibles...

## 05.3. Lieu d'exécution des prestations

Le marché est à exécuter sur le site situé à l'adresse suivante : 14, Rue Pierre-Aubert – ZI du Chaudron – 97490 Sainte-Clotilde ; ainsi que sur les sites de nos partenaires situés sur Saint Denis. Les échanges pourront avoir lieu par courriel et en visioconférence.

## 05.4. Mode de règlement

Le mode de règlement choisi est le virement bancaire avec mandatement à 30 jours maximum à compter de la réception de chaque facture. Le versement d'un acompte est possible. Déblocage d'une partie du paiement suite à l'atteinte des objectifs.

## 05.5. Conditions de consultations

- **Etendue de la consultation et mode de passation de marché.**

Le marché est composé d'un lot unique. Il est traité à prix ferme et forfaitaire. Type de procédure : la consultation sera réalisée auprès de 3 entreprises minimum proposant la prestation indiquée dans l'objet du marché. Le délai de validité des offres est de 60 jours.

- **Etendue de la consultation et mode de passation de marché.**

3 devis minimum.

- **Date limite de réception des offres.**

La date limite est fixée au 31 janvier 2022

- **Conditions d'envoi des offres.**

1 mode de transmissions des offres :

Modes de transmissions	Adresse
Par messagerie	contact-aract-reunion@anact.fr

- **Conditions de remise des offres.**

Les entreprises auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par elles (le message indiquera le nom et l'adresse du candidat) :

- Pièce n°1 : un devis détaillé faisant apparaître le montant HT, TVA et TTC.

- Pièce n°2 : le présent cahier des charges signé et daté avec le bordereau de prix unitaire complété.
  - Pièce n°3 : un dossier technique comprenant au minimum (les références et exemples de prestations déjà réalisées ; un mémoire technique).
- **Critères de jugement des offres.**
- Prix à indiquer sur le tableau des prix unitaires.
  - Pertinence de la compréhension de notre besoin et des actions proposées.
  - Références cohérentes avec le positionnement de l'Aract.
  - Maîtrise des obligations de publicité des financeurs publics (Europe, Etat, Région).
  - Capacité à la relecture et au conseil sur le rédactionnel et les illustrations.
  - Rapidité d'exécution : réponse aux demandes dans les 2 jours (accusé de réception de la demande) avec proposition de délais de 5 jours maximum pour la transmission d'un projet de communication (envoi de propositions en rapport avec la demande) et de 3 semaines pour la réalisation finale (du jour de validation par l'Aract de la proposition retenue ; hors modifications demandées par le client).
  - Souplesse dans le nombre d'aller et retour pour la finalisation des articles.
  - Disponibilité : interlocuteur disponible avec rappel dans les 24h par téléphone ou par courriel.
  - Continuité de service : durant toute la période de promotion de la manifestation et de la réalisation de la manifestation.
  - Service après-vente : envoi de fichiers réalisés et intégration des modifications mineures après fourniture du fichier d'origine.
  - Engagement à respecter la charte graphique du réseau Anact-Aract ainsi que la charte graphique FSE.
  - Capacité à faire le lien avec les autres prestataires et médias : presse écrite, radio, télévision, imprimeur.
  - Capacité à augmenter la visibilité de nos réseaux sociaux (linkedin, facebook, instagram, la newsletter).

- Ethique et valeurs : engagement dans la qualité de vie au travail, l'égalité professionnelle, le développement du territoire, la RSE.
  - Respect de la RGPD.
- 
- **Renseignements complémentaires.**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront prendre contact avec Fanny Fontaine ([f.fontaine@anact.fr](mailto:f.fontaine@anact.fr) – 0693.11.91.47).

## BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

---

2 possibilités :

1. Renseigner toutes les lignes.
2. Indiquer le prix forfaitaire sur la dernière ligne.

Prestation pour les 3 manifestations	Prix HT	Prix TTC
Prise en main, réunions de briefing, conception de plan de communication, de plan médiatique, prix de la journée		
Lobbying presse écrite, radio et TV : appel des journalistes, diffusion des dossiers de presse, gestion des interviews		
Suggestions d'actions pour le développement de nos réseaux sociaux favorisant la communication autour de la Semaine du Réseau (développement du nombre d'abonnement sur nos plateformes : instagram, linkedin, facebook, newsletter...)		
Rédactionnel : rédaction d'un dossier de presse incluant les communiqués de presse		
Revue de presse : recueil des retombées presse, mise en page dans un document de revue de presse, analyse quantitative et qualitative des retombées recensées.		
Forfait global intégrant toutes les prestations précédentes		

**Bordereau à dater et à signer avec le cachet de l'entreprise :**